

CONTRAT DE SCOLARISATION DE L'ANNÉE 2025-2026

Annexe 4 : CHARTE INFORMATIQUE « PARCOURS BACHELOR – BTS »

Tout manquement aux règles énoncées ci-dessous donne lieu à des sanctions individuelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive des salles informatiques. Les infractions graves sont passibles du Conseil de discipline et/ou de sanctions pénales.

Ce texte, bien qu'ayant un caractère réglementaire, est avant tout un code de bonne conduite.

Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs des outils numériques, en accord avec la législation afin de garantir un usage optimal des ressources informatiques et des services Internet. Il rappelle les sanctions encourues par les éventuels contrevenants.

La charte est un élément du règlement intérieur du lycée Carcado-Saisseval, ce qui lui donne un caractère impératif. La présente charte détermine les conditions d'utilisation et d'accès aux ressources informatiques du lycée Carcado-Saisseval.

ARTICLE 1

Les utilisateurs des outils numériques sont tenus de respecter la législation en vigueur.

- Le respect des personnes (pas d'injures ou diffamation), de la vie privée et du droit à l'image.
- Le respect de l'ordre public ; prohibition du racisme et de l'antisémitisme.
- Le respect de la propriété intellectuelle ; pas de copies illicites de textes, images, sons, vidéos numériques...

ARTICLE 2

Chacun s'engage à ne pas consulter, stocker, diffuser ou créer des documents portant atteinte à la vie privée, à l'image, à la dignité et à l'intégrité de la personne, aux valeurs d'exigence et de respect du projet éducatif de l'établissement et aux valeurs défendues par la République à travers ses lois et ses principes. L'usage des outils de vidéoconférence sont soumis à ces mêmes contraintes légales. Sont proscrits les sites illégaux, les sites interdits aux mineurs ainsi que les sites n'ayant aucun lien direct avec la recherche documentaire ou le travail scolaire. Toute infraction à cette réglementation amènera le Chef d'Établissement à prononcer des mesures disciplinaires, voire à engager des poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

ARTICLE 3

Les utilisateurs doivent exercer leur esprit critique et leur discernement face aux informations obtenues sur Internet, qu'il s'agisse de leur authenticité, de leur confidentialité ou de leur sérieux. Afin de respecter la propriété intellectuelle, sont interdits :

- La contrefaçon de marque
- Le téléchargement, la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur
- Le téléchargement et la copie illicite de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit
- La diffusion des informations appartenant à autrui sans son autorisation

Dans tous les cas, il est obligatoire de citer les sources documentaires utilisées avec le lien éventuel d'un site.

ARTICLE 4

Les salles informatiques ne sont pas des lieux de détente ou de jeux. Il appartient à chacun d'y respecter et d'y favoriser une bonne atmosphère de travail. L'utilisation de logiciel de jeux, de tchat, de vidéos et audio (hormis à la demande des enseignants) est formellement interdite et sanctionnable.

ARTICLE 5

Le matériel informatique est un outil de travail. Il appartient à chacun d'en prendre soin et d'éviter tout comportement susceptible d'endommager ce matériel ou de perturber son fonctionnement par un mauvais usage.

ARTICLE 6

Chaque étudiant est un utilisateur référencé sur le réseau de l'établissement. Il peut donc ouvrir sa session personnelle sur n'importe quel ordinateur, avec son identifiant et son mot de passe fournis par l'établissement.

Pour transférer des données entre le domicile et l'établissement scolaire, il est recommandé d'utiliser son compte « **Cloud** » plutôt qu'une clé USB moins fiable.

Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels, incessibles et non communicables à des tiers.

Tout utilisateur doit se déconnecter de sa session lorsqu'il quitte un poste de travail pour éviter un usage de son compte par une personne tiers.

Paraphes (initiales Nom, Prénom)			
Étudiant	Resp Payeur 1	Resp Payeur 2	C.NIOL

ARTICLE 7

PRONOTE : Chaque étudiant a accès, avec son identifiant fournis par l'établissement et son mot de passe personnalisé, à l'Espace Étèves du logiciel PRONOTE. Il peut consulter dans cet espace :

- Son emploi du temps
- Le cahier de textes de sa classe
- Son relevé de notes et bulletins semestriels
- D'autres informations fournies par l'établissement

ARTICLE 8

Un compte **Office 365** de Microsoft sera fourni à chaque étudiant avec une adresse mail personnelle @carcado-saisseval.com et l'accès à l'ensemble des applications d'Office 365 : Outlook (e-mails), suite Office, Teams, One Drive...

Les étudiants devront activer (par retour d'email, en accusé-réception) et utiliser cette adresse e-mail de messagerie personnelle dédiée à l'enseignement pour les communications avec leurs professeurs et l'administration du lycée. Les étudiants disposent aussi d'un service « **Cloud** » : One Drive d'Office 365. Ce compte « **Cloud** » est sous la responsabilité exclusive de leur utilisateur.

L'établissement n'exerce aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus sur ces messageries ainsi que sur le contenu du « Cloud ». L'établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des mails échangés et du contenu du « Cloud ». L'utilisateur le reconnaît et l'accepte.

ARTICLE 9

Des contrôles techniques peuvent être exécutés dans un souci de sécurité du système informatique ou pour des nécessités de maintenance ; l'utilisation des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation en vigueur. Dans ce cadre, l'Établissement se réserve le droit de recueillir et conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

ARTICLE 10

Une note technique sera fournie pour la prise en main de l'ensemble des services informatiques fournis et leur installation sur les équipements personnels ; elle doit être consultée régulièrement.

En cas de problème technique, les utilisateurs du matériel informatique doivent prévenir immédiatement un adulte responsable.

ARTICLE 11

Toute dégradation du matériel informatique au Lycée ou en prêt devra être dédommée à hauteur de la réparation sans préjuger de sanctions disciplinaires.

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Dans le cadre d'un Parcours Bachelor, de la poursuite d'études en B3/L3 et des attendus des employeurs, il est indispensable de maîtriser l'outil informatique. Aussi, pour suivre et mener à bien un cursus en Enseignement Supérieur dans notre Établissement, chaque étudiant doit **être correctement équipé d'un matériel informatique adapté et en bon fonctionnement.**

Il faudra vous munir d'un **ordinateur portable personnel** ayant a minima les caractéristiques suivantes :

- Processeur : i7, i5 ou i3 dernière génération
- Mémoire RAM : 16Go ou 8 Go
- Disque dur SSD : minimum 256 Go
- Système d'exploitation : Windows 10

D'un **casque** et d'une **caméra** pour les éventuels cours ou interventions à distance.

Aides au financement : pour les étudiants boursiers : équipement informatique financé par la bourse ; pour les autres, se renseigner auprès : Région Ile de France, CAF, prêt étudiant

Conseil d'achat : des PC d'occasion beaucoup plus performants que ce que l'on peut avoir au même prix neuf avec des garanties allant jusqu'à 2 ans : <https://www.ordinateur-occasion.com/>

De notre côté, nous vous mettons à disposition gratuitement l'accès à Office 365 :

- Les outils de bureautique, Word, Excel, Powerpoint dans leur version basique
- Les outils de communication Outlook pour les Mails, Teams pour les vidéoconférences.
- Le service « Cloud » One Drive de Microsoft.

Vous aurez la possibilité dans l'Etablissement de **recharger vos ordinateurs dans certaines des salles qui vous seront attribuées et accéder au WIFI étudiant : paris coworking.**

NB : sauf demande de l'enseignant, pendant une séance de cours, l'ordinateur :

- **Est interdit dans les matières générales (CGE/CCOM, LV, CEJM)**
- **Est obligatoire dans les matières professionnelles**

Paraphes (initiales Nom, Prénom)			
Étudiant	Resp Payeur 1	Resp Payeur 2	C.NIOL